

**Bureau du Comité
directeur sur les médias et
la société de l'information
CDMSI-BU**



24/10/2017

Rapport de la 12^e réunion (19-20 octobre 2017)

(Strasbourg, bureaux du Conseil de l'Europe, bâtiment Agora, salle GO4)

1. Ouverture de la réunion

Elfa Ýr Gylfadóttir (Islande), présidente du CDMSI, ouvre la réunion. La répartition hommes-femmes des cinq participants est la suivante : trois femmes (60 %) et deux hommes (40 %).

Jan Kleijssen, directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, souhaite la bienvenue aux participants à cette quatrième réunion du Bureau dans le cadre du mandat actuel du CDMSI. Il mentionne les travaux effectués par les deux comités d'experts subordonnés au CDMSI sur la révision des projets de textes en préparation.

M. Kleijssen informe le Bureau de l'avancement du projet de plateforme de coopération avec de grandes entreprises de l'internet, que le CDMSI a approuvé au titre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance d'internet 2017-2019. La première étape du projet consistera en un échange de lettres avec de grandes entreprises de l'internet dans le cadre d'une cérémonie de signature en marge du Forum mondial de la démocratie, prévue le 8 novembre, à Strasbourg. Le Conseil de l'Europe sera alors la première organisation internationale à interagir avec le secteur privé en lui accordant un véritable statut. Il est à espérer que la participation du secteur privé enrichira les travaux du CDMSI.

Jan Kleijssen informe le Bureau de la situation concernant le futur mandat du CDMSI et d'éventuels comités d'experts subordonnés. Il rappelle le contexte ainsi que les contraintes imposées par le Comité des Ministres, notamment le fait que depuis la réforme du Conseil de l'Europe, la procédure soit passée d'un mandat préparé par les comités directeurs et soumis au Comité des Ministres pour adoption à un mandat confié par le Comité des Ministres aux comités directeurs. Jan Kleijssen estime qu'il serait plus efficace d'autoriser les comités directeurs à commenter les mandats avant leur transmission au Comité des Ministres, même sans droit de les adopter formellement. Cela sera assuré pour le biennium 2020-2021. Dans le cas précis du mandat du CDMSI, la proposition faite au GR-H (groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme) a incité la délégation suisse à formuler des propositions d'intégration plus visible de la gouvernance d'internet et de produits livrables supplémentaires. Le Secrétariat a proposé plusieurs modifications pour mettre le texte de la délégation suisse en adéquation avec les décisions antérieures du Comité des Ministres et du CDMSI.

Ces propositions ont fait l'objet de discussions et un projet révisé a été soumis au GR-H. Au moment de la réunion, le GR-H attend toujours la réaction de la Suisse avant de pouvoir prendre des décisions (voir également point 10.2).

M. Kleijssen informe le Bureau de la situation budgétaire actuelle du Conseil de l'Europe qui s'explique par le fait que l'un de ses membres ne paye pas le solde de sa contribution pour 2017. Plusieurs activités ont dû être annulées ou reportées en conséquence de cette situation, qui si elle venait à se poursuivre l'année prochaine, affecterait certainement les mandats et programmes d'activités de tous les comités directeurs.

M. Kleijssen remercie l'Autriche, en particulier Matthias Traimer, de l'excellente conférence organisée conjointement à Vienne par la présidence de l'OSCE (Autriche) et la présidence tchèque du Comité des Ministres sur « Les rôles et responsabilités des intermédiaires d'internet » (13 octobre 2017).

Pour finir, il condamne l'assassinat Daphne Caruana Galizia, journaliste maltaise qui a été victime d'un attentat à la voiture piégée juste deux jours avant la réunion. Cela ne fait que souligner l'importance de l'action du Conseil de l'Europe pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes.

M. Kleijssen présente ensuite Francesca Montagna qui a rejoint récemment la Division médias et internet.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau adopte l'ordre du jour de sa réunion en vue de la préparation de la 13^e réunion du CDMSI qui aura lieu du 5 au 8 décembre 2017. L'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement de l'annexe 1 et de l'annexe 2.

3. Activités normatives

3.1 Comité d'experts sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété (MSI-MED)

Le Bureau prend note des informations communiquées par Urška Umek, secrétaire du MSI-MED, sur sa quatrième et dernière réunion (20-21 septembre 2017) et des progrès du comité sur les résultats attendus.

Projet de recommandation sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété

Les membres du Bureau du CDMSI accueillent favorablement le texte approuvé par les membres du MSI-MED. Ils conviennent que le projet, tel que modifié à la suite des commentaires formulés lors de la plénière du CDMSI et de consultations externes, est le reflet d'un compromis difficile entre les points de vue des experts et ceux des États membres, mais estiment que les termes forts employés dans ce texte qui prévoit des obligations de légiférer dans certains domaines (transparence de la propriété des médias et obligations des instances de régulation des médias en matière de transparence de l'information et l'éducation aux médias) devraient être modérés afin d'exprimer des attentes plus réalistes.

Des modifications mineures sont suggérées également, notamment une mention plus explicite des mesures de soutien financier, le raccourcissement du préambule et le déplacement des références à des documents ultérieurs du Conseil de l'Europe depuis le dispositif du texte vers son préambule, la modification de la définition de médias en ligne, etc.

Projet d'étude de faisabilité sur l'utilisation d'internet dans le cadre des campagnes électorales

Projet d'étude de faisabilité sur un instrument normatif concernant la couverture médiatique des élections avec un accent particulier sur l'égalité des genres

Les participants soulignent qu'il sera nécessaire de dresser un bilan plus poussé de ces deux questions avant de pouvoir envisager toute éventuelle activité normative. Compte tenu des conclusions ouvertes des deux études, les membres estiment que les mentions d'« instrument normatif » risquent d'induire le lecteur en erreur ; ils décident de les supprimer des intitulés des études, après consultation avec le MSI-MED. Il est décidé également qu'un plan de suivi s'impose, en particulier pour ce qui concerne l'utilisation d'internet dans le cadre des campagnes électorales, question d'actualité qui pourrait convenir également à la Conférence ministérielle de 2020.

Le Bureau décide que les projets doivent être adressés aux membres et invite ceux qui le souhaitent à adresser leurs commentaires par écrit au Secrétariat au plus tard le 7 novembre 2017. Les commentaires reçus seront incorporés dans les textes. Les documents révisés seront alors mis à la disposition des membres dans les délais fixés pour examen et approbation à la réunion plénière du CDMSI de décembre.

3.2 Comité d'experts sur les intermédiaires d'internet (MSI-NET)

Le Bureau prend note des informations communiquées par Charlotte Altenhöner-Dion, secrétaire du MSI-NET, sur sa quatrième et dernière réunion (18-19 septembre 2017) et des progrès du comité sur les résultats attendus.

Projet de recommandation sur les intermédiaires d'internet

Le Bureau salue les changements apportés au texte lors de la dernière réunion du MSI-NET qui intègrent les suggestions reçues en juin par le CDMSI ainsi que les commentaires détaillés obtenus lors de consultations publiques. Les délégués se disent satisfaits du projet finalisé qui est équilibré et suffisamment abouti pour être transmis au CDMSI. Le Bureau suggère de revoir la référence du préambule aux Lignes directrices 2008 des droits de l'homme destinées aux fournisseurs de services internet, préparées en coopération avec EuroISPA, en mentionnant que celles-ci sont « renforcées par cette recommandation ». Alors qu'une recommandation du Comité des Ministres ne peut « mettre à jour » les lignes directrices élaborées en coopération avec des fournisseurs de services internet, ce libellé devrait clarifier le fait qu'il a été convenu avec EuroISPA que la recommandation serve dans la pratique de mise à jour.

Projet d'étude sur les dimensions des droits de l'homme des techniques de traitement automatisé des données (en particulier les algorithmes) et sur de possibles implications en matière de réglementation

Le Bureau salue les changements apportés au projet pendant et après la dernière réunion du MSI-NET et se dit satisfait des conclusions. Il suggère de reformuler le point 8, car le terme « dispositifs institutionnels » évoque des dispositions réglementaires formelles et informelles qui peuvent ne pas être intentionnelles. Il est souligné que l'étude laisse toutes les options ouvertes pour que le CDMSI décide des suites qu'il convient de donner.

Le Bureau décide que les deux textes seront adressés au CDMSI sans changements substantiels et invite les membres à formuler tout commentaire possible ou suggestions de changement au plus tard le 7 novembre 2017. Cela permettra de réfléchir aux commentaires sur les versions finales des projets qui seront mises à la disposition du CDMSI dans les délais fixés pour approbation à la 13^e réunion plénière (5-8 décembre 2017).

4. Activités de coopération

Le Bureau note avec intérêt les informations communiquées par le Secrétariat sur les programmes et les activités de coopération en cours et futurs (voir le document MEDIA-COOP(2017)02).

Les activités des différents programmes – une quarantaine par mois en moyenne – progressent bien dans l'ensemble. Au nombre de ces activités figure notamment la publication d'un manuel sur les autorités de régulation et le discours de haine dans le cadre du projet JUFREX.

En ce qui concerne les projets financés par les programmes conjoints UE-CdE ou les contributions volontaires des États membres, neuf des douze projets en cours prendront fin en 2018. Certains de ces projets, notamment ceux menés en Ukraine, au Maroc et en Tunisie, se poursuivront et un projet sur la liberté d'expression a de fortes chances de débiter en Turquie. Il est probable en revanche que la plupart des autres projets ne puissent être poursuivis, faute de ressources. Il n'y aura plus de projets en Azerbaïdjan, en Arménie et en Géorgie (ni projets spécifiques aux pays, ni projets régionaux).

En ce qui concerne les projets financés par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe, le Secrétariat informe le Bureau de la première Université des Balkans sur la gouvernance d'internet qui réunit les représentants de dix pays – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Roumanie, Serbie, Slovénie – et du Kosovo¹. Par ailleurs, des activités ont dû être reportées en raison des restrictions

¹ Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

budgétaires, notamment une conférence régionale sur le discours de haine organisée avec l'autorité de régulation de la Croatie, des activités dans le prolongement de la conférence sur les médias et le terrorisme et une activité avec l'OIF sur la liberté des médias.

Conscient de l'importance des activités de coopération pour la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe et de la réalisation de ses travaux dans les différents pays, le Bureau décide de rédiger un message adressé aux membres du CDMSI pour attirer leur attention sur la nécessité de mener des activités de financement.

5. Mise en œuvre des normes adoptées par le Conseil de l'Europe

5.1 Initiatives dans les États membres

Le Secrétariat rappelle que ce point habituel a pour objet le partage d'informations entre les membres sur des initiatives liées au domaine d'activité du CDMSI, mais doit aussi au Secrétariat pour l'aider à transmettre des informations par le biais de l'Organisation et/ou à rassembler des éléments de réponse aux questions éventuelles du Secrétaire Général.

Pien van den Eijnden (Pays-Bas) informe sur le programme du futur gouvernement concernant les médias et internet.

Matthias Traimer (Autriche) informe le Bureau des mesures prises pour mettre en œuvre la recommandation sur la liberté d'internet.

Emir Povlakić (Bosnie-Herzégovine) informe le Bureau de l'organisation de la troisième réunion nationale du Forum de la gouvernance d'internet en Bosnie-Herzégovine.

Ces informations seront réitérées lors de la réunion plénière de décembre et complétées si nécessaire.

5.2 Gouvernance d'internet

Stratégie sur la gouvernance d'internet 2016-2019

Le Bureau prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance d'internet 2016-2019, adoptée le 30 mars 2016 par le Comité des Ministres. Le Secrétariat recueille actuellement des informations auprès d'autres services de l'Organisation qui mettent en œuvre la Stratégie, notamment pour préparer le rapport que le Secrétaire Général présentera au Comité des Ministres. Il ne signale aucun retard important dans la mise en œuvre d'une manière générale.

Le Bureau discute de la correspondance relative à la coopération entre le Conseil de l'Europe et des entreprises de l'internet (voir point 1) et demande au Secrétariat de clarifier ce que l'accord changerait pour l'attribution du statut d'observateur au CDMSI et quelle forme la collaboration pourrait prendre.

EuroDIG

Le Secrétariat informe le Bureau des résultats de l'édition 2017 d'EuroDIG et des préparatifs de l'édition 2018 qui se tiendra à Tbilissi (5-6 juin 2018).

Forum sur la gouvernance d'internet (FGI)

Le Secrétariat informe le Bureau des préparatifs du FGI 2017, qui se tiendra à Genève, notamment des événements organisés par le Conseil de l'Europe. Le Bureau espère que des efforts soutenus seront déployés pour promouvoir les principes du Conseil de l'Europe et leur donner une plus grande visibilité lors des prochains FGI et, plus généralement, lors d'autres événements organisés sur la gouvernance d'internet.

ICANN

Le Bureau note qu'en raison des contraintes budgétaires susmentionnées (voir au point 1), le Secrétariat ne pourra se rendre à la prochaine réunion de l'ICANN prévue à Abu Dhabi. Une participation à distance est envisagée cependant, notamment par des collègues chargés de la protection des données.

6. Convention européenne sur la télévision transfrontière

Le Secrétariat informe le Bureau des réponses reçues de la part des membres du CDMSI sur le questionnaire concernant la révision éventuelle de la Convention sur la télévision transfrontière.

Le Bureau estime que le CDMSI doit adresser un message au Comité des Ministres proposant de « rouvrir les négociations sur la révision de la Convention » (y compris l'octroi au Secrétariat du Conseil de l'Europe d'un mandat pour entamer une discussion avec la Commission européenne) sur la base des conclusions dégagées des réponses des délégations. Il charge le Secrétariat de rédiger ce message qu'il approuvera par procédure écrite.

7. Protection des données

Le Bureau note avec intérêt les informations sur l'avancement du projet de modernisation de la Convention 108 et sur la progression des négociations en cours.

Il prend note également des informations sur d'autres travaux du T-PD, à savoir un projet de Guide pratique sur l'utilisation des données à caractère personnel dans le contexte de la police et la révision de la Recommandation sur le traitement des données de santé. Ce dernier texte sera envoyé au CDMSI une fois approuvé par le T-PD.

Le Bureau est informé des développements dans le cadre de l'ICANN en matière de protection des données.

Pour finir sur ce point, il accueille favorablement la suggestion que des Lignes directrices sur la protection de la vie privée dans les médias, élaborées dans le cadre du PGG, soient présentées au CDMSI pour information.

8. Travaux d'autres institutions et organes du Conseil de l'Europe

8.1 Initiatives du Secrétaire Général

Le Bureau prend note des préparatifs en cours du chapitre 2 du 5^e Rapport annuel du Secrétaire Général sur le rôle des institutions et la menace pour les institutions (« Role of institutions, threat to institutions »), qui portera une attention particulière à la corruption. Trois des cinq sous-chapitres (garanties juridiques, sécurité des journalistes et indépendance des médias) attireront surtout l'attention sur des thèmes connexes tels que le rôle des journalistes d'investigation et la protection de leurs sources, la transparence de la propriété des médias, les poursuites sélectives visant à réduire les journalistes au silence et la protection des lanceurs d'alerte.

8.2 Comité des Ministres

Coordinateur thématique du Comité des Ministres sur la politique d'information – TC-Inf

Le Bureau souhaite que le TC-INF, l'ambassadrice Corina Călugăru, soit conviée à un échange de vues lors de la prochaine réunion plénière.

8.3 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le Secrétariat informe le Bureau de la situation concernant les commentaires du CDMSI sur une série de recommandations de l'APCE et les réponses du Comité des Ministres, le cas échéant.

Recommandation 2111(2017) de l'APCE relative à « L'influence politique sur les médias et les journalistes indépendants »

Le Bureau examine les projets de commentaires du CDMSI sur la Recommandation 2111 (2017) de l'APCE relative à l'influence politique sur les médias et les journalistes indépendants et apporte quelques modifications qui seront prises en compte dans une version révisée. Il décide en outre que le texte sera présenté au CDMSI pour adoption par procédure écrite afin de respecter les délais fixés par le Comité des Ministres.

8.4 Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Recommandation 398(2017) du Congrès « Le libre accès aux données = amélioration des services publics »

Le Bureau prend note de la situation concernant les commentaires du CDMSI sur les recommandations du Congrès et la réponse du Comité des Ministres.

8.5 Commissaire aux droits de l'homme

Le Bureau décide que le nouveau Commissaire aux droits de l'homme, dont l'élection est prévue en janvier 2018, sera convié à un échange de vues lors de la 14^e réunion plénière du CDMSI.

8.6 Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Aucun élément n'est signalé sur ce point.

8.7 Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)

Maja Raković rend compte de sa participation à deux réunions du groupe de rédaction du CODEXTER sur les terroristes agissant seul, où elle a représenté le

CDMSI. Le projet de recommandation sera retravaillé avant la réunion plénière du CODEXTER de novembre. Maja Raković devrait avoir la possibilité d'examiner la version révisée. Elle suggère que le CDMSI formule ensuite une deuxième série de commentaires, mais aussi que la coopération entre les deux comités se poursuive, y compris dans le cadre des travaux du CDMSI sur les intermédiaires d'internet.

Le Bureau approuve sa proposition de commentaires sur la prochaine version du projet ainsi que sa représentation régulière aux réunions du CODEXTER.

8.8 Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

Le Bureau prend note du rapport d'Emir Povelakić sur sa participation aux activités du groupe de rédaction sur la liberté d'expression et les liens avec d'autres droits. La coopération avec le CDMSI et d'autres comités lui semble constructive.

8.9 Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)

Le Bureau prend note également du compte rendu du Secrétariat sur l'avancement du projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les lignes directrices visant à promouvoir, protéger et réaliser les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, préparées par le CAHENF-IT. Le projet devrait être présenté au Comité des Ministres à la fin de l'année, après avoir été approuvé par le Comité Ad Hoc du CAHENF à sa réunion plénière (22-24 novembre 2017).

8.10 Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)

Le Bureau prend note de l'adoption par le Comité des Ministres, le 27 septembre 2017, de la Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie.

8.11 Forum mondial de la démocratie

Le Bureau prend note des informations sur le Forum Mondial de la Démocratie 2017 qui aura lieu du 8 au 10 novembre sous l'intitulé général « Le Populisme en question(s) » et portera essentiellement sur le rôle des partis politiques et des médias dans le contexte de la montée du populisme. Une session plénière intitulée « Médias – amis ou ennemis de la démocratie » aura lieu le 8 novembre. L'organisation First Draft présentera ses travaux sur la vérification des faits et le démontage des « fausses informations ». Les membres du Bureau sont informés du rapport sur le « chaos informationnel : vers un cadre interdisciplinaire pour la recherche et l'élaboration des politiques » (« Information Disorder: toward an interdisciplinary framework for research and policymaking ») publié le 31 octobre 2017. Le rapport a été commandé par la Division médias et internet et produit en coopération avec First Draft et le Shorenstein Centre for Media, Politics and Public Policy de l'Institut Kennedy de l'Université de Harvard. Le Bureau accueille favorablement le rapport et recommande de mener une discussion approfondie sur le thème de la désinformation et des « fausses informations » en se fondant sur ce document lors de la réunion plénière du CDMSI qui aura lieu en décembre.

8.12 Observatoire européen de l'audiovisuel

Le Bureau accepte qu'un représentant de l'Observatoire soit invité à informer le CDMSI sur les activités et les derniers développements de celui-ci.

8.13 Participation des membres du CDMSI à des réunions et manifestations
Matthias Traimer et Elfa Ýr Gylfadóttir rendent compte de la Conférence de l'OSCE et du Conseil de l'Europe sur la liberté d'internet, tenue le 13 octobre à Vienne, au titre de plusieurs points de l'ordre du jour.

9. Autres organisations

Union européenne

Le Bureau exprime le souhait qu'outre les informations sur les activités de la présidence sortante de l'Union Européenne et les activités futures de la présidence entrante, le CDMSI reçoive des informations sur le trilogue de l'Union européenne lors de sa prochaine réunion plénière.

10. Programmes et méthodes de travail du CDMSI

10.1 Réflexion sur une future conférence ministérielle

Le Secrétariat donne un aperçu de l'avancement des préparatifs de la Conférence ministérielle. Il fait plusieurs propositions sur les thèmes que la Conférence ministérielle pourrait aborder, à savoir : la promotion de l'éducation aux médias et à l'information dans l'environnement numérique ; le rôle des médias indépendants dans la garantie de la cohésion sociale ; les menaces qui pèsent sur le journalisme et, en particulier, la question de l'impunité pour les crimes commis à l'encontre de journalistes ; les nouvelles technologies, y compris les systèmes automatisés de traitement des données et l'intelligence artificielle, et leur impact sur les droits de l'homme.

La présidente constate qu'un travail considérable a déjà été effectué sur la question des « menaces qui pèsent sur le journalisme ». D'autres membres du Bureau rappellent toutefois l'importance du sujet. Silvia Grundmann propose d'aborder le sujet à la Conférence ministérielle en vue de l'adoption d'une résolution qui faciliterait la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)4, éventuellement au moyen d'un plan d'action. Il est convenu que le Secrétariat adressera aux membres du Bureau dès que possible un document de réflexion sur les thèmes potentiels de la Conférence ministérielle.

10.2 Informations sur les mandats futurs, de nouveaux comités d'experts, l'élection d'un nouveau bureau et d'un(e) rapporteur(e) pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Bureau échange sur les mandats futurs du CDMSI et de ses comités subordonnés sur la base des informations communiquées par Jan Kleijssen (voir point 1) et d'une note préparée par le Secrétariat. Il prend note de l'avancement de leur préparation et adoption.

Conscient de la nécessité que les comités subordonnés soient opérationnels début 2018 pour commencer leurs travaux, le Bureau s'accorde sur la procédure suivante en vue de leur constitution : le Secrétariat enverra sa note

d'information au CDMSI, précisant que les informations contenues dans les documents sont soumises à la décision du Comité des Ministres et lui demandant d'adresser des propositions pour les sept membres représentant des États membres pour chaque comité (noms et CV). Les candidats devront posséder les compétences nécessaires pour mener à bien les travaux et obtenir les résultats attendus tels qu'énoncés dans le projet de mandat, mais aussi de bonnes connaissances des procédures et travaux de rédaction institutionnels, en particulier du Conseil de l'Europe. En se fondant sur les demandes reçues, par procédure écrite, le Bureau fera une proposition au CDMSI à sa réunion plénière, préalablement aux élections, sachant que le CDMSI pourrait, bien entendu, en décider autrement. Par ailleurs, pour mieux faire face aux situations dans lesquelles un membre qui change de fonctions doit quitter un comité subordonné, le Bureau décide que des membres suppléants devront être élus également pour remplacer ceux qui seraient amenés à quitter leurs fonctions. En plus des membres qui représentent les États, le Secrétaire Général nommera six experts techniques pour chaque comité subordonné.

11. Élections

Compte tenu de la nécessité de procéder aux élections du Bureau à la prochaine réunion plénière, les membres font un tour de table pour savoir qui peut ou souhaite se présenter pour un nouveau mandat. Pour information, des réponses positives ont été reçues des membres suivants : Maja Raković, Elfa Ýr Gylfadóttir, Matthias Traimer et Joanna Chansel (qui a transmis le message en son absence).

12. Ordre du jour provisoire de la 13^e réunion du CDMSI (5-8 décembre 2017)

Le Bureau approuve le projet d'ordre du jour provisoire de la 13^e réunion plénière du CDMSI.

13. Questions diverses

La réunion est close à 13h30.

Annexe I

Ordre du jour de la réunion

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités normatives
 - 3.1 *Comité d'experts sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété (MSI-MED)*
 - 3.2 *Comité d'experts sur les intermédiaires d'internet (MSI-NET)*
4. Activités de coopération
5. Mise en œuvre des normes adoptées par le Conseil de l'Europe et bonnes pratiques
 - 5.1 *Initiatives dans les États membres*
 - 5.2 *Gouvernance d'internet*
6. Convention européenne sur la télévision transfrontière
7. Protection des données
8. Travaux d'autres institutions et organes du Conseil de l'Europe
 - 8.1 *Initiatives du Secrétaire Général*
 - 8.2 *Comité des Ministres*
 - 8.3 *Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*
 - 8.4 *Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe*
 - 8.5 *Commissaire aux droits de l'homme*
 - 8.6 *Conférence des OING du Conseil de l'Europe*
 - 8.7 *Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)*
 - 8.8 *Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)*
 - 8.9 *Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)*
 - 8.10 *Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)*
 - 8.11 *Forum mondial de la démocratie*
 - 8.12 *Observatoire européen de l'audiovisuel*
 - 8.13 *Participation des membres du CDMSI à des réunions et manifestations*
9. Autres organisations
10. Programme et méthodes de travail du CDMSI
 - 10.1 *Réflexion sur une future conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information*
 - 10.2 *Informations sur des mandats futurs, de nouveaux comités d'experts, l'élection d'un nouveau bureau et d'un-e rapporteur-e pour l'égalité entre les femmes et les hommes*
11. Élections
12. Projet d'ordre du jour provisoire de la 13^e réunion du CDMSI (5-8 décembre 2017)
13. Autres points éventuels

Annexe II – liste des participants

12^e réunion du Bureau du CDMSI
Jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2017

Salle G04, Agora

Participants

La répartition hommes-femmes des cinq participants est la suivante : 3 femmes (60 %) et 2 hommes (40%).

Mme Elfa Ýr Gyldfadóttir, Islande (présidente)
Commission des médias, ministère de l'Éducation, de la Science et de la Culture, Reykjavik

M. Emir Povelkić, Bosnie-Herzégovine (vice-président)
Chef de la Division des licences, de la numérisation et de la coordination dans la radiodiffusion, Agence de réglementation des communications, Sarajevo

Mme Maja Raković, Serbie
Ministère des Affaires étrangères, Belgrade

M. Matthias Traimer, Autriche
Chef du service des médias et de la société de l'information, Chancellerie fédérale, Service constitutionnel, Vienne

Mme Pien van den Eijnden, Pays-Bas
Conseillère juridique supérieure, ministère de l'Intérieur et des Relations du Royaume, La Haye

Secrétariat

M. Jan Kleijssen, Directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Silvia Grundmann, Chef de la Division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit, Secrétaire du Comité directeur sur les médias et la société de l'information

Mme Charlotte Altenhöner-Dion, administratrice, Division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

M. Peter Kimpian, administrateur, Unité protection des données, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Sophie Kwasny, administratrice, Unité protection des données, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Christina Lamprou, administratrice, Division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Elena Lopatina, administratrice, Division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Francesca Montagna, Division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Malgorzata Pek, administratrice, Division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Urška Umek, administratrice, Division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Anne Boyer-Donnard, assistante administrative principale, Division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Julia Whitham, assistante administrative, Division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit